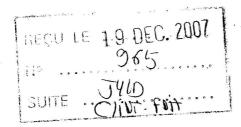


## PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE

LE PREFET



Monsieur Jean-Yves LE DEAUT Député de la Meurthe et Moselle 14 rue Victor Hugo BP 177 54706 PONT-A-MOUSSON CEDEX

METZ, le 1 7 DEC. 2007



Par courrier en date du 23 octobre 2007, vous avez à nouveau appelé mon attention sur les demandes d'autorisation de stationnement à la gare Lorraine TGV de Louvigny présentées par des artisans- taxis de Pont-à-Mousson et de Nomeny.

J'ai fait procéder à un nouvel examen de la situation d'ensemble de la desserte de la gare TGV par les taxis mentionnés dans mon arrêté du 5 juin 2007.

Par ailleurs, j'ai consulté pour avis les représentants de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise dans le cadre des demandes formulées.

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai été sensible à vos arguments et que j'ai décidé d'autoriser l'ensemble des artisans-taxis de Pont-à-Mousson ainsi que M. SPIAZZI, artisantaxi à Nomeny à desservir la gare TGV de Louvigny.

J'ai demandé à mes services de procéder dans les meilleurs délais à la modification de l'arrêté préfectoral du 5 juin 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Bernard NIQUET